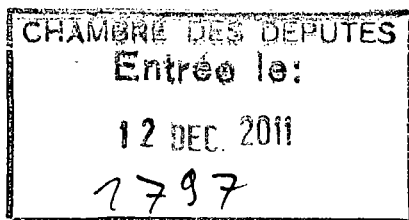


Le caractère urgent de la question n'a pas été reconnu (12.12.2011)



Monsieur Laurent Mosar
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 décembre 2011

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire urgente à **Monsieur le Ministre de la Justice** ainsi qu'à **Monsieur le Ministre de l'Intérieur**.

Les deux enfants de 12 et 13 ans placés le 21 novembre 2011 au centre pénitentiaire de Luxembourg ont été libérés le 7 décembre sur décision prise en audience par le juge de la jeunesse. Cette décision, qui les a rendus juridiquement libres, a été prise en présence des parents des deux enfants.

Or, selon nos informations, les deux enfants n'ont pas été remis entre les mains de leurs parents sur le champ mais ont été menottés (!) et conduits au centre pénitentiaire de Schrassig en voiture de police avant qu'il ne soit permis à leurs parents de les y récupérer.

- **Pouvez-vous confirmer nos informations ?**
- **Pourquoi a-t-il fallu menotter des enfants de 12 et 13 ans, libres qui plus est ?**
- **N'estimez-vous pas que cette façon de procéder est absolument inadaptée et scandaleuse ?**
- **Pourquoi, alors que le juge de la jeunesse venait de décider leur libération, les enfants n'ont-ils pas été remis à leurs parents sur le champ ou, au moins, reconduits au CPL comme des personnes libres, c'est-à-dire sans menottes ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Felix Braz

Viviane Loschetter